



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3223
27 mai 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3223e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 27 mai 1993, à 17 h 30

Président : M. VORONTSOV

(Fédération de Russie)

Membres : Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
France
Hongrie
Japon
Maroc
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela

M. SARDENBERG
M. BARBOSA
M. LI Zhaoxing
M. OLHAYE
M. YAÑEZ-BARNUEVO
Mme ALBRIGHT
M. MERIMEE
M. ERDOS
M. HATANO
M. SNOUSSI
M. O'BRIEN
M. MARKER

Sir David HANNAY
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

AMERIQUE CENTRALE : EFFORTS DE PAIX

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES
NATIONS UNIES EN EL SALVADOR (S/25812 et Add.1 et 2)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (documents S/25812 et Add.1 et 2). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25851, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de ma délégation, de remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté dans le document S/25812. Ce rapport mérite nos éloges, non seulement pour sa précision et les détails qu'il donne sur tous les aspects des opérations menées par la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), mais aussi pour la description exacte et mesurée qu'il fait de l'évolution du processus de mise en oeuvre des accords signés par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN).

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général et nous nous félicitons de constater comme lui que l'accord de cessez-le-feu a été respecté depuis 16 mois qu'il est entré en vigueur, que des progrès

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

sensibles ont été faits vers le plein respect des autres accords et que tant le Gouvernement salvadorien que le FMLN ont manifesté leur volonté de résoudre les problèmes d'El Salvador par des moyens pacifiques et démocratiques.

Nul doute que le mérite en revient essentiellement aux parties, à tout le peuple salvadorien et aux forces politiques et sociales qui le représentent. Il faut rendre hommage aussi à l'ONUSAL pour ses efforts. Nous tenons à signaler à cet égard le rôle joué par l'ancien chef de l'ONUSAL, M. Riza, et par le Chef de la Division militaire, le général de brigade Suanzes, dont la mission prend fin ces jours-ci.

Nous ne pouvons pas, en cette occasion, manquer de parler des problèmes qui persistent sur la voie de la réconciliation nationale en El Salvador, que le Secrétaire général décrit dans son rapport.

Mon gouvernement juge extrêmement important d'aller de l'avant avec le Programme de transfert des terres, la réinsertion des anciens combattants et invalides de guerre dans la vie civile, le déploiement de la nouvelle Police nationale civile - à la formation et à l'entretien desquels mon pays contribue - et, partant, la suppression progressive de l'actuelle Police nationale. Il faut aussi s'efforcer de mettre pleinement en oeuvre les recommandations de la Commission ad hoc sur l'épuration (depuración) des forces armées et celles de la Commission de la vérité.

Dans l'ensemble, le processus de paix en El Salvador présente un bilan positif. En cette époque de graves difficultés pour les autres opérations des Nations Unies dans d'autres régions, l'ONUSAL peut être citée comme un exemple d'opération des Nations Unies menée avec succès. C'est une source particulière de satisfaction pour mon pays qui n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer à la paix et à la réconciliation nationale en El Salvador.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Dans ce contexte, et sans qu'il soit nécessaire de rappeler l'importance de la participation de l'Espagne à l'ONUSAL, je voudrais redire que le Gouvernement espagnol est disposé à continuer à contribuer dans toute la mesure de ses possibilités à cette opération jusqu'à ce que tous ses objectifs soient réalisés.

La tenue d'élections générales en El Salvador au mois de mars 1994 marquera à coup sûr le point culminant de tout le processus de paix. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, ce n'est qu'une fois que le peuple salvadorien aura été en mesure de choisir son président, ses représentants à l'Assemblée législative et ses maires par la voie d'élections libres et honnêtes vérifiées par des observateurs internationaux que la paix et la démocratie seront consolidées en El Salvador. C'est pourquoi nous estimons que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, et qui, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité, est d'une importance particulière. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à doter l'ONUSAL d'une division électorale lorsque son mandat sera prorogé. L'observation du processus électoral, qui atteindra son point culminant avec la tenue des élections générales, doit être incluse dans le mandat de l'ONUSAL, lequel devra être prorogé jusqu'au 30 novembre 1993 et révisé à ce moment-là compte tenu des recommandations que présentera le Secrétaire général, de façon que l'Organisation des Nations Unies suive et appuie l'ensemble du processus au-delà de la tenue des élections de mars 1994.

Les prochains mois seront donc décisifs pour ce qui est de faire progresser dans son ensemble la mise en oeuvre des engagements pris par les parties aux accords. Pour cela, nous demandons au peuple salvadorien, à son gouvernement et à toutes les forces politiques et sociales en El Salvador d'agir avec la plus grande de modération et un très grand esprit constructif afin de mener à bien le processus de réconciliation nationale. En l'occurrence, nous entrons pleinement dans ce que le Secrétaire général a appelé, à juste titre, dans son "Agenda pour la paix", la "Consolidation de la paix après les conflits", ce qui implique les renforcements des institutions, la reconstruction nationale et, en somme, tous les efforts visant à abandonner l'affrontement armé et ses séquelles. Cela nécessite l'engagement des parties intéressées, mais également l'appui actif et continu de la communauté

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

internationale. A cet égard, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement espagnol reste disposé à continuer d'appuyer, individuellement et avec les autres pays amis du Secrétaire général, les efforts déployés pour assurer l'application intégrale des Accords et la consolidation de la paix en El Salvador.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/25851.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 832 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Une démocratie accrue renforce la sécurité de tous. Les Etats-Unis appuient donc fermement la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil, visant à élargir le mandat de l'ONUSAL pour y inclure l'observation des prochaines élections en El Salvador.

Notre objectif commun est l'édification d'un El Salvador juste, stable et démocratique. Nous saluons les efforts habiles déployés par le Secrétaire général, ses collaborateurs et le personnel de l'ONUSAL pour concrétiser cet objectif. Nous notons également le rôle important joué par le Groupe des Amis du Secrétaire général : la Colombie, le Mexique, l'Espagne et le Venezuela. Cependant, ce sont le peuple salvadorien et les dirigeants des deux parties qui ont rendu le processus de paix véritablement efficace. Nous saluons en particulier la vision et le courage du Président Cristiani, dont la direction reste essentielle au processus de paix et à la réconciliation nationale.

Si beaucoup de choses ont été réalisées en El Salvador, beaucoup reste encore à faire. Les Etats-Unis prient instamment les deux parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations respectives au titre des Accords.

Mme Albright (Etats-Unis)

Mon gouvernement est décidé à appuyer ce processus de mise en oeuvre. A cet égard, nous notons combien il importe que les dispositions concernant la destruction des armes soient pleinement appliquées.

Par sa capacité à forger la paix et à préserver et renforcer la démocratie après les affres de la guerre, le peuple salvadorien a donné l'exemple au monde. Maintenant que la guerre a cessé de faire rage, la communauté internationale ne doit pas oublier El Salvador. Nous réaffirmons notre engagement et demandons aux autres de s'engager à aider le peuple salvadorien à consolider la paix qu'il a créée.

M. MERIMEE (France) : Monsieur le Président, notre conseil vient d'adopter à l'unanimité la résolution 832 (1993) qui vise à prolonger le mandat de l'ONUSAL pour une période de six mois supplémentaires et à élargir son mandat à la supervision des élections qui doivent se tenir en El Salvador au mois de mars de l'année prochaine.

Ces élections, comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport qu'il nous a remis sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, constitueront probablement le point culminant de tout le processus de paix.

Ma délégation se réjouit de ce qu'il soit désormais possible d'envisager une fin pleinement démocratique au conflit armé qui a ensanglanté ce pays pendant plus de 10 années. Ce résultat est principalement dû à la coopération des parties. Il est lié aussi au travail exemplaire qu'a accompli l'ONUSAL sur le terrain.

Nous avons noté que l'Accord de paix signé à Mexico le 16 janvier 1992 continuait d'être mis en application. Deux des principaux objectifs ont été pleinement menés à bien : le cessez-le-feu, qui a ainsi permis de mettre fin officiellement au conflit armé le 15 décembre dernier, et la conversion du FMLN en parti politique. D'autres objectifs importants sont également en cours de réalisation.

Il convient que les parties poursuivent leurs efforts afin d'enraciner le caractère irréversible du processus de paix ainsi engagé. Il est notamment indispensable, pour que les élections puissent se tenir dans un climat favorable, que certaines actions soient menées à terme aussi rapidement que possible.

M. Mérimée (France)

Cela concerne principalement l'accélération du programme de transfert des terres qui doit permettre aux anciens combattants de réintégrer la vie civile, mais aussi le maintien de l'ordre, notamment le remplacement progressif de la police nationale par la nouvelle police en cours de création, et l'achèvement du processus de destruction des armes. Il est enfin indispensable que les recommandations de la Commission ad hoc et de la Commission de la vérité soient appliquées.

C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaite, pour conclure, appeler les parties à continuer à coopérer afin que l'Accord de paix débouche sur un succès total, c'est-à-dire sur la restauration de la démocratie, seule capable d'assurer la réunification en profondeur de la société salvadorienne.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : En tant que membre du Groupe des Amis du Secrétaire général, qui comprend l'Espagne, la Colombie, le Mexique et les Etats-Unis, le Venezuela accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la base duquel nous venons d'adopter à l'unanimité la résolution qui élargit le mandat des Nations Unies pour y inclure le processus électoral en mars 1994.

Nous sommes ainsi parvenus au terme d'une autre étape indispensable à la réconciliation et à la réunification nationales du peuple salvadorien. Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Pour l'avenir, il sera indispensable d'obtenir la plus grande coopération des parties et la réalisation des objectifs politiques, économiques, sociaux et juridiques qui font partie des engagements contractés par les parties, au titre desquels, de toute évidence, le Gouvernement salvadorien assume une responsabilité particulièrement importante.

Si ces engagements, clairement définis au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, ne sont pas respectés, il sera impossible de parvenir à une réconciliation véritable. Nous devons être très explicites à cet égard, de même que nous devons être prêts à apporter notre collaboration, comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Dans la situation d'El Salvador, l'Organisation des Nations Unies se trouve en présence d'un exemple extraordinaire de ce qui peut être réalisé lorsque se trouvent conciliés la bonne volonté des parties et l'appui systématique et inlassable de la communauté internationale.

Nous ne pouvons abandonner cette cause qui est si étroitement liée à notre agenda pour la paix. La paix en El Salvador exige que l'on dispose des moyens nécessaires pour relancer son développement.

A cet égard, en dépit de tous les efforts qu'eux-mêmes peuvent réaliser pour reconstruire leur petit pays, qui a connu d'énormes souffrances et subi de lourdes destructions, les Salvadoriens auront besoin de l'appui généreux de pays amis et d'organisations internationales. Le peuple salvadorien a la réputation bien méritée d'être un peuple travailleur et courageux, et nous sommes donc certains que cette coopération extérieure sera pleinement mise à profit.

M. Arria (Venezuela)

Il importe de souligner que si les élections de mars 1994 marquent, certes, l'aboutissement d'un effort national et international en vue de rétablir la paix en El Salvador, elles représentent également des défis beaucoup plus importants que les Salvadoriens devront relever : celui d'apprendre à coexister dans une société nouvelle, et celui de réparer, de construire et de rattraper tant de temps douloureusement perdu.

Seuls les Salvadoriens pourront relever ces immenses défis.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Le délégation de la Fédération de Russie exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport circonstancié qu'il a présenté sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. C'est avec satisfaction et optimisme que nous constatons que le processus d'instauration de la paix en El Salvador a fait des progrès considérables, et dans l'ensemble, la réunification de la société salvadorienne, sa démocratisation, dans le plein respect des droits de l'homme, et le rétablissement du contrôle civil sur les forces armées se déroulent de façon satisfaisante.

Il est important que le Gouvernement salvadorien lui-même et le Front Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) respectent strictement et intégralement les obligations qui leur incombent au titre des Accords de paix, dont, notamment le transfert des terres, la réinsertion sociale des anciens combattants et la création d'une force de police civile nationale.

Le Secrétaire général a confirmé que la mise en oeuvre des recommandations de la Commission ad hoc chargée de l'épuration des forces armées touche bientôt à sa fin, ce dont nous nous félicitons.

Notre délégation convient que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle actif dans le bon déroulement du processus des préparations et de l'organisation des élections en 1994, qui doivent représenter le point culminant de tout le processus de paix, et nous demandons au Gouvernement de M. Cristiani et aux dirigeants du Front Farabundo Martí de continuer d'assumer les lourdes responsabilités qui leur incombent dans l'exécution de cette phase finale de la réconciliation nationale, et de faire preuve de la retenue nécessaire.

Le Président

La Russie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et est disposée, comme précédemment, à apporter sa contribution dans le règlement de questions particulières en vue de débrouiller une fois pour toutes cet écheveau de tension.

La Russie est prête à coopérer étroitement avec les autres pays intéressés, ainsi qu'avec le Gouvernement d'El Salvador et les dirigeants du Front Farabundo Martí.

Je reprends maintenant mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.